



ASSEMBLEE GENERALE
22 NOVEMBRE 2023 – 17h00 – Stade Armandie Agen

N° 2023 –26

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 41

Quorum : 21

Nombre de membres élus votants : 22

Majorité : 12

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d'abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

CONSIDERANT que le Bureau a donné, par délégation de l'Assemblée Générale, un avis favorable aux demandes suivantes :

- Association des amis de M. Serres : un partenariat a été signé, en contrepartie d'une diffusion de l'invitation des Rencontres Philosophiques aux entreprises du département, la CCI a organisé une conférence sur l'intelligence artificielle ;
- Action Club entreprises 47 : la CCI a signé un partenariat à hauteur de 500 € pour la soirée du 5 octobre
- Quidam : la CCI a signé un partenariat à hauteur de 600 € pour la soirée du 7 décembre
- Jeune Chambre Economique : la CCI a contribué à l'organisation de l'opération Tapa's 1 Job 2023, à hauteur de 500 €
- Agence du Commerce d'Agen : la contribution statutaire de la CCI s'élève à 1 569 € en 2023 (pour 1 350 € en 2022). La transformation juridique de l'Agence en « GIP » devrait être finalisée pour début 2024
- Fédération des UC du Grand Villeneuvois : contribution de la CCI à hauteur de 500 € pour l'organisation d'animations pour les fêtes de fin d'année à partir du 7 décembre organisées sur les communes de Villeneuve/Lot, Sainte-Livrade/Lot et Casseneuil ;

L'ASSEMBLEE GENERALE

APPROUVE à l'unanimité le versement des participations financières aux organismes et associations cités ci-dessus, sur l'exercice 2023.

Fait à Agen le 22 novembre 2023

Le Président

Frédéric PECHAVY

